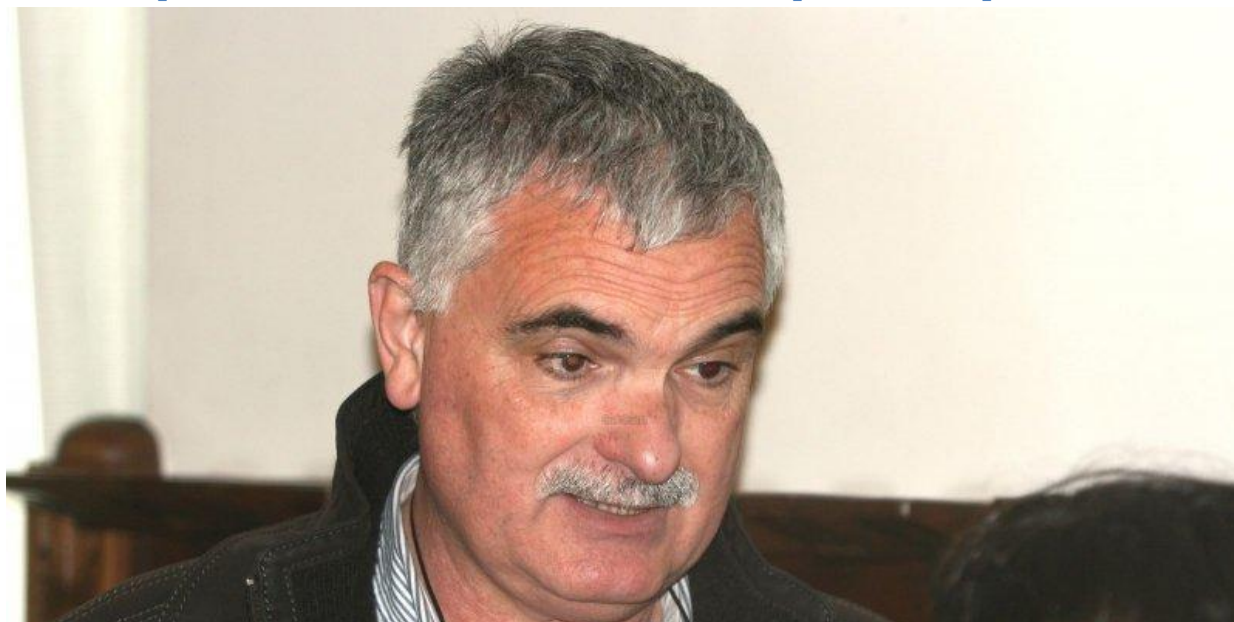


L'accès à une mutuelle pour les Hendayais »

Publié le 18/02/2015 à 06h00 par Propos E. B.

La municipalité et l'association Axiom mettent en place un dispositif de soutien.



Richard Irazusta, adjoint municipal à la solidarité. © Photo PH. e. b.

Hier matin, la mairie d'Hendaye et l'association Axiom ont formalisé leur partenariat Ma commune, ma santé. Une action réservée aux Hendayais qui ont besoin d'accéder à une complémentaire santé aux meilleures conditions. Explications avec l'adjoint au maire en charge de la solidarité, du logement et du personnel, Richard Irazusta

« Sud Ouest ». Qu'est-ce que Ma commune, ma santé ?

Richard Irazusta. L'idée, c'est de permettre aux Hendayais qui ont des difficultés à avoir une couverture mutuelle d'y avoir accès et que ce ne soit pas uniquement à titre individuel. C'est d'associer tous ceux qui ont cette difficulté dans un groupe pour discuter avec une mutuelle et, ainsi, mener une négociation collective afin d'obtenir des prix raisonnables. Il ne faut pas laisser les personnes qui en ont besoin seules face à la compagnie, mais les accompagner dans leur démarche. On peut se perdre dans un comparatif entre les mutuelles, c'est un casse-tête pas possible. Et le risque pour ceux qui sont en difficultés économiques et qui doivent se pencher sur cette question-là, c'est qu'ils aillent au moins cher, au détriment du qualitatif.

Concrètement, quel est le rôle de la mairie ?

Ce n'est pas la mission d'une mairie que de s'occuper de la couverture mutuelle des gens, mais c'est le rôle de la mairie de permettre aux habitants de la commune de ne pas être seuls devant cette difficulté. Nous sommes un support, mais c'est l'association Axiom qui va gérer cette démarche à Hendaye comme elle la gère déjà dans d'autres villes. Nous n'allons pas connaître la situation individuelle de chaque personne qui va adhérer. Ce sont eux, Axiom, qui vont additionner les adhésions individuelles pour arriver à la négociation

groupée et obtenir, au titre de résident d'Hendaye, pour ceux qui n'en n'ont pas, un support collectif qu'on pourrait trouver en tant que salarié de n'importe quelle grande entreprise.

Comment la Ville va-t-elle aider ?

En mettant à disposition des locaux municipaux pour permettre des permanences. En communiquant sur le sujet et en travaillant avec le Centre communal d'action sociale (CCAS). Il y aura une proximité avec les services sociaux, sans qu'il y ait d'obligation et sans implication financière de la mairie dans cette première étape.

Propos recueillis par E. B.

Les permanences se tiendront les jeudis 12, 19 et 26 mars de 9 heures à 12 heures au CCAS.